POLITIQUE ENCOURAGEANT LA PRATIQUE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

SAINT-JOSEPH-DU-LAC

1. Introduction

La Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac offre aux Joséphois une grande variété d'activités sportives, en fonction des installations et des espaces intérieurs disponibles sur son territoire.

Afin d'encourager la pratique de l'activité physique, la Municipalité adopte la *Politique encourageant la pratique de l'activité physique,* laquelle permet aux citoyens actifs de bénéficier de différentes formes de subventions.

2. Objectifs

Par l'adoption de cette politique, la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac souhaite :

- **Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie** en encourageant la pratique régulière de l'activité physique chez l'ensemble de la population, tous âges confondus;
- **Soutenir financièrement l'accès à l'activité physique**, en offrant différentes formes d'aide permettant aux citoyens de pratiquer des activités sportives, tant sur le territoire municipal qu'à l'extérieur lorsque les infrastructures nécessaires ne sont pas disponibles localement;
- **Reconnaître et valoriser la participation sportive des citoyens**, qu'il s'agisse de loisirs, de sport organisé ou de haut niveau;
- **Encourager l'implication des jeunes athlètes** et appuyer leur développement, en attribuant des bourses aux athlètes élites qui se démarquent à l'échelle provinciale, nationale ou internationale;
- **Renforcer les partenariats avec les associations sportives régionales**, afin de maximiser l'offre sportive et assurer l'accessibilité pour les familles Joséphoises.

3. Remboursement des activités

3.1. Frais de non-résidents

Pour certaines activités, aucun protocole d'entente n'est en vigueur. Dans ce cas, la Municipalité propose un remboursement partiel aux citoyens qui doivent débourser des frais supplémentaires pour pratiquer une activité dans une installation située hors territoire. La municipalité ne doit pas détenir cette infrastructure.

Le remboursement annuel, sur demande, couvre une partie des frais de non-résident, selon les montants suivants :

Activité	Coût maximum du remboursement par participant
Activité physique dans une installation hors territoire	300 $
Abonnement au bain libre	100 $

Période de référence : l'année en cours.
Date limite pour déposer une demande : 1er décembre de l'année en cours.

Exemples :

- Cours de natation
  - Coût résident : 70 $
  - Coût non-résident : 100 $
  - Remboursement : 30 $

- Cours dans un centre sportif privé
  - Coût unique : 70 $
  - Aucun frais de non-résident : demande non admissible

Pièces requises pour une demande complète :

- Formulaire de remboursement dûment rempli
- Preuve de résidence
- Facture (preuve d'inscription ou de paiement)
- Preuve des frais de non-résident (ex. : copie d'un document officiel mentionnant ces frais)

Le **Service des finances** émettra un chèque par famille à la fin de la période de référence.

3.2. Parc national d'Oka

La Municipalité souhaite inciter les citoyens à fréquenter le Parc national d'Oka en remboursant 50 % du coût d'une carte d'accès annuelle. Pour une carte SEPAQ donnant accès à plusieurs parcs, seule la portion équivalente au tarif du Parc national d'Oka sera remboursée à 50 %.

Période de référence : l'année en cours.
Date limite pour déposer une demande : 1er décembre de l'année en cours.

Pièces requises pour une demande complète :

- Formulaire de remboursement dûment rempli
- Preuve de résidence
- Facture (preuve d'inscription ou de paiement)

Le **Service des finances** émettra un chèque par famille à la fin de la période de référence.

4. Subvention aux associations sportives régionales

Étant donné l'absence de certaines infrastructures sur son territoire, la Municipalité a conclu plusieurs ententes intermunicipales. Une **subvention par joueur Joséphois** est versée aux associations partenaires, selon les montants fixés conjointement avec celles-ci.

Associations partenaires :

- Hockey mineur du Lac des Deux-Montagnes
- Baseball mineur du Lac des Deux-Montagnes
- Révolution FC (soccer)
- Patinage artistique Saint-Eustache
- Football Laurentides–Lanaudière
- Club d'athlétisme Corsaire Chaparral
- Red Sox des Laurentides
- Hockey féminin des Laurentides
- Ringuette Deux-Montagnes
- Balle-molle Saint-Eustache–Boisbriand
- La Crosse Saint-Eustache

5. Bourse aux athlètes élites

La Municipalité souhaite souligner l'excellence de ses jeunes athlètes évoluant à un niveau supérieur en leur attribuant des bourses individuelles.

Définition d'un athlète élite :

Un individu qui se distingue par ses performances exceptionnelles et son engagement, évoluant parmi les meilleurs dans sa discipline au niveau provincial, national ou international.

Critères d'admissibilité :

- Résidence à Saint-Joseph-du-Lac (ou parent résident)
- Moins de 25 ans
- Discipline reconnue par SPORTSQUÉBEC
- Participation à des compétitions sanctionnées
- Évolution dans une ligue reconnue (pour les sports d'équipe)
- Athlète non-professionnel
- Une seule demande par année

La participation à la compétition doit être conditionnée par un classement ou un processus de sélection. Les événements accessibles par simple inscription, sans sélection préalable, ne sont pas admissibles.

<u>Processus de sélection</u>

L'athlète devra déposer une demande complète entre le 15 avril et le 15 décembre de chaque année. La période de référence est l'année en cours.

Un comité composé d'élus municipaux et de fonctionnaires évaluera les demandes reçues. Ses décisions, prises en fonction des budgets disponibles, seront finales et basées sur les critères suivants :

- Niveau de compétition (voir annexe)
- Qualité du dossier
- Résultats sportifs
- Distinctions reçues

Le comité de sélection se basera **uniquement sur les informations inscrites dans le formulaire** de mise en candidature.

Montant accordé selon la catégorie de compétition

Niveau de compétition	Montant	Exemples
Provincial	400 $	Regroupe plusieurs régions du Québec
National	500 $	Regroupe provinces/territoires du Canada
International	600 $	Regroupe plusieurs pays

Le résident souhaitant soumettre une demande doit remplir le formulaire en ligne. Toute demande devra être complète pour être évaluée.

L'athlète reconnu sera invité à recevoir sa bourse lors de la soirée reconnaissance de la Municipalité, ayant lieu en février de chaque année.

ANNEXES – NIVEAUX D'ÉLITE PAR DISCIPLINE

La liste suivante est présentée à titre indicatif. Bien que certains sports n'y figurent pas, ils pourraient tout de même être admissibles si les critères généraux de la politique sont respectés. Le comité de sélection se réserve le droit d'analyser chaque demande au cas par cas, en fonction des informations fournies et des niveaux de performance atteints.

Niveau Élite

Sport	Critères d'admissibilité
Athlétisme	Circuit provincial, Sport-études reconnu, Jeux du Québec, Équipe Québec/Canada
Badminton	Circuit Élite et Espoir, Sport-études reconnu, Jeux du Québec, Équipe Québec/Canada
Baseball	M15 AAA, M18 AAA, Sport-études reconnu, Collégial D1, Jeux du Québec, Équipe Québec/Canada
Basketball	RSEQ D1, AAU, Sport-études reconnu, Collégial D1, Jeux du Québec, Équipe Québec/Canada
Boxe olympique	Circuit provincial, Sport-études reconnu, Jeux du Québec, Équipe Québec/Canada
Cheerleading	Niveau 5 et +, Sport-études reconnu
Cyclisme / BMX	Circuit provincial, Sport-études reconnu, Jeux du Québec, Équipe Québec/Canada
Escalade	Coupe Québec, Sport-études reconnu, Équipe Québec/Canada
Escrime	Circuit provincial, Sport-études reconnu, Jeux du Québec, Équipe Québec/Canada
Football	RSEQ D1, Collégial D1, Équipe Québec
Gymnastique	Sport-études reconnu, Jeux du Québec, Équipe Québec/Canada

Sport	Critères d'admissibilité
Hockey	M15 AAA, M18 AAA, Sport-études reconnu, Collégial D1, Jeux du Québec, Équipe Québec/Canada
Natation / Natation artistique	Sport-études reconnu, Jeux du Québec, Équipe Québec/Canada
Patinage artistique	Circuit provincial, Sport-études reconnu, Jeux du Québec, Équipe Québec/Canada
Soccer	LSEQ AAA, Sport-études reconnu, Académie CF Montréal, Jeux du Québec, Équipe Québec/Canada
Tennis	Circuit Excellence, Équipe Québec/Canada
Volleyball	Clubs civils élites, Sport-études reconnu, Collégial D1, Jeux du Québec, Équipe Québec/Canada

Niveau "Athlète développement" pour les moins de 14 ans

Sport	Critères d'admissibilité
Baseball	M13 AA
Basketball	Niveau compétitif régional
Boxe olympique	Développement provincial
Cheerleading	Niveau 3-4
Cyclisme / BMX	Circuit développement
Escrime	Catégories jeunes
Football	Niveau compétitif provincial
Hockey	M13 AAA
Natation	Catégories provinciales jeunes
Patinage artistique	Niveaux développement
Soccer	LSEQ AA, Académie de développement
Tennis	Circuits régionaux compétitifs